SYRIE. LA « GUERRE D'ANÉANTISSEMENT » A FAIT DES RAVAGES DANS LA POPULATION CIVILE À RAQQA (EXTRAITS)

AMNESTY INTERNATIONAL

SYNTHÈSE

> **« Je ne comprends pas pourquoi nous avons été bombardés…Les avions de surveillance n'ont-ils pas vu que nous étions des familles civiles ? »**
>
> Rasha Badran, rescapé de frappes aériennes

L'opération militaire menée pendant quatre mois pour chasser le groupe armé se désignant sous le nom d'État islamique (EI) de sa capitale autoproclamée en Syrie, Raqqa, a fait des centaines de morts et de très nombreux blessés parmi la population civile et a détruit la majeure partie de la ville. Dans le cadre de cette opération conduite de juin à octobre 2017, des habitations, des bâtiments publics et privés ainsi que des infrastructures ont été réduits à l'état de ruines ou trop endommagés pour pouvoir être réparés.

Les habitants se sont trouvés piégés du fait des combats, qui faisaient rage dans les rues de Raqqa entre les militants de l'EI et les combattants des Forces démocratiques syriennes (FDS) dirigées par les Kurdes, associés aux frappes aériennes et aux tirs d'artillerie effectués sur la ville par la coalition menée par les États-Unis. Comme les voies de sortie de la ville étaient minées par l'EI et que les tireurs embusqués du groupe armé n'hésitaient pas à tirer sur ceux qui tentaient de fuir, les civils ne cessaient de se déplacer d'un endroit à l'autre de la ville, cherchant désespérément à trouver refuge ou à fuir. Certains ont été tués chez eux ou dans les lieux où ils s'abritaient, ou ont trouvé la mort alors qu'ils tentaient de fuir.

Peu avant le lancement de la campagne militaire, le secrétaire américain à la Défense, James Mattis, avait promis une « guerre d'anéantissement » contre l'EI, indiquant une intensification de la campagne militaire de la coalition dirigée par les États-Unis contre le groupe armé. Les conséquences pour les populations civiles ont été désastreuses.

Une équipe de recherche d'Amnesty International a effectué un voyage de deux semaines à Raqqa en février 2018. Elle s'est rendue sur 42 sites touchés par des frappes et a interrogé 112 témoins et victimes. L'organisation a analysé des images satellites et a examiné d'autres documents disponibles au public. Ce rapport présente les histoires de quatre familles dont les cas sont révélateurs d'une situation générale.

Ces cas fournissent des éléments qui attestent que le droit international humanitaire a été violé lors de plusieurs attaques de la coalition ayant fait des morts et des blessés parmi les civils. L'EI a exacerbé les difficultés inhérentes au combat en zone urbaine en agissant au milieu des civils et en les utilisant comme boucliers humains, mais ses méthodes étaient connues bien avant l'offensive de Raqqa. La présence de civils dans la ville n'a pas été suffisamment prise en compte par les forces de la coalition, qui n'ont pas pris les précautions nécessaires pour réduire au maximum les dommages infligés aux civils et aux biens de caractère civil.

La famille Aswad est une famille de commerçants qui avaient travaillé dur toute leur vie pour se construire une maison à Raqqa. Certains de ses membres sont restés à Raqqa lorsque l'opération militaire a démarré afin de protéger leurs biens, se réfugiant dans la cave de leur maison pour échapper aux bombardements. Le soir du 28 juin 2017, une frappe aérienne de la coalition a détruit le bâtiment, tuant huit personnes, en majorité des enfants. Mohammed Othman Aswad, le seul rescapé, a raconté à Amnesty International : *« J'étais assis sur un bidon vide près de la porte de la cave bavardant avec Abu Mahmoud qui était accroupi à côté de moi. Sa femme et ses [cinq] enfants étaient dans la cave avec mon frère Jamal…la bombe nous est tombée dessus tout d'un coup. »*

Le plus jeune frère de Mohammed, Ammar, qui avait déjà fui la ville, a perdu la vie en marchant sur une mine posée par l'EI quand il est revenu à Raqqa quelques jours plus tard pour essayer de récupérer les corps.

La famille Hashish a perdu 18 de ses membres. Neuf ont été tués par une frappe aérienne de la coalition, sept sont morts en tentant de fuir sur une route minée par l'EI, et deux autres ont été victimes d'un tir de mortier apparemment lancé par les FDS.

« Ceux qui sont restés sont morts et ceux qui ont essayé de s'enfuir sont morts. Nous n'avions pas les moyens de payer des passeurs ; nous étions piégés », a raconté Munira Hashish à Amnesty International. Avec plusieurs de ses enfants, elle a survécu aux frappes aériennes et aux mines. Elle a expliqué à Amnesty International qu'ils avaient finalement réussi à s'échapper *« en marchant dans le sang de ceux qui avaient explosé en essayant de fuir avant nous ».*

Les passeurs, souvent des membres de l'EI, savaient comment éviter les tireurs embusqués et les champs de mines du groupe armé. Ils faisaient payer plusieurs centaines de dollars par personne pour faire sortir les civils de Raqqa. Le prix payé aux passeurs a augmenté au fur et à mesure de la progression de l'opération militaire et l'EI a intensifié ses efforts pour empêcher les civils de quitter la ville. Dans l'impossibilité de payer le montant demandé par les passeurs, Munira et sa famille ont essayé de partir seules, malgré les dangers. Elle a raconté à Amnesty International :

> *Nous avions déjà tenté de nous enfuir de la ville, mais sans succès. Environ cinq jours après « l'Aïd »* [vers le 30 juin/1er juillet 2017], *nous avons essayé de nous échapper en traversant la rivière, mais Daesh* [acronyme arabe pour EI] *nous a attrapés. Ils ont frappé les hommes très violemment et m'ont placé en détention avec d'autres femmes dans une maison pendant une journée avant de nous laisser partir...*

À la mi-juillet, après que son mari et son beau-frère ont été tués par un tir de mortier, Munira et sa famille ont à nouveau essayé de fuir. Sans savoir, ils ont emprunté une route qui était minée. Mohammed, âgé de 12 ans, est un des enfants qui ont été blessés dans l'explosion. Il a raconté à Amnesty International :

> *Nous marchions tout doucement, tout doucement, en essayant de ne pas faire de bruit pour pas que les combattants de Daesh nous entendent s'ils étaient postés dans les environs...lorsque nous sommes arrivés tout près de l'axe principal, notre chemin était barré par un petit monticule de terre sur lequel nous avons été obligés de marcher afin de continuer notre route ; et lorsque nous l'avons fait, il y a eu l'explosion.*

Sept d'entre eux ont été tués et les autres blessés, principalement des femmes et des enfants. Les survivants n'ont pas eu d'autres choix que de rentrer chez eux. Quelques jours plus tard, une frappe aérienne de la coalition a détruit leur maison, tuant neuf membres de la famille, essentiellement des femmes et des enfants.

Le cas de la famille Badran est peut-être celui qui illustre le mieux le calvaire vécu par les civils à Raqqa pendant les opérations militaires. Trente-neuf membres de cette famille de même que 10 voisins ont été tués lors de quatre frappes distinctes menées par la coalition, alors qu'ils tentaient désespérément d'éviter les lignes de front mouvantes en changeant régulièrement d'endroit dans la ville. Ils ont été tués et blessés là où ils avaient trouvé refuge. Rasha Badran, un des survivants de la famille, a déclaré à Amnesty International :

> *« Nous pensions que les forces qui venaient chasser Daesh savaient ce qu'elles faisaient et s'en prendraient à Daesh en épargnant les civils. Nous étions naïfs. Quand nous avons réalisé à quel point la situation était devenue dangereuse partout, il était trop tard ; nous étions piégés. »*

Tandis qu'elle se déplaçait de quartier en quartier pour échapper aux combats, aux tirs d'artillerie et aux bombardements aériens, la famille Badran s'est trouvée sous le feu des avions de la coalition ainsi que des tireurs embusqués de l'EI qui cherchaient à cantonner les civils dans des zones sous leur contrôle afin de les utiliser comme boucliers humains.

Il était presque impossible qu'un groupe aussi nombreux se déplace sans se faire remarquer. Certains membres de la famille devaient être portés, ayant été blessés lors d'une précédente frappe. Le 18 juillet 2017, tandis que la famille Badran cherchait désespérément à s'enfuir d'un quartier qui était attaqué, 9 hommes de la famille ont été tués lors de deux frappes distinctes menées par la coalition. Ils venaient de réussir à déplacer les femmes et les enfants dans un autre endroit et s'en allaient les rejoindre.

Un mois plus tard, les membres restants ont tenté de fuir, mais ils se sont fait tirer dessus par des hommes armés de l'EI qui ont tué le médecin qui soignait les blessés de la famille. Ils n'ont eu d'autres choix que de revenir à l'endroit d'où ils venaient. Deux jours plus tard, le 20 août 2017, les forces de la coalition ont bombardé simultanément les deux maisons voisines dans lesquelles vivait la famille. Ces frappes aériennes ont tué 30 membres de la famille Badran, principalement des femmes et des enfants. Parmi les morts, il y avait la fille de Rasha Badran, âgée d'un an et prénommée Tulip. Rasha a déclaré à Amnesty International :

> *Presque tout le monde a été tué. Mon mari, son frère, son cousin et moi-même sommes les seuls à avoir survécu. La frappe s'est produite aux environs de 19 heures. Je me suis évanouie et quand j'ai repris connaissance, j'ai entendu l'appel du cousin de mon mari, Mohammed. Je ne pouvais ni bouger ni parler. Puis mon mari et son frère m'ont trouvée. Mon mari était celui qui était le plus grièvement atteint* [parmi les survivants], *avec une blessure à la tête et du sang coulant des oreilles. Il faisait sombre et on ne voyait rien. On a appelé, mais personne n'a répondu et on n'a entendu personne bouger. C'était le silence total mis à part les avions qui tournoyaient au-dessus de nous. Nous nous sommes cachés dans les décombres jusqu'au matin en raison de la présence des avions. Le matin, nous avons trouvé le corps de Tulip. Notre petite fille était morte. Nous l'avons enterrée pas très loin près d'un arbre.*

Les quatre survivants de la famille Badran ont continué de se déplacer d'un endroit à l'autre, en cherchant comment sortir de la ville. Un mois plus tard, tandis qu'ils tentaient de fuir une zone contrôlée par l'EI, une frappe de la coalition a tué le beau-frère et le cousin de Rasha. Rasha et son mari ont dû encore tenter de quitter la ville plusieurs fois en vain pendant encore deux semaines avant d'y parvenir. Ce sont les deux seuls à s'en être sortis vivants.

Au petit matin du 12 octobre 2017, des bombardements intensifs menés par la coalition ont détruit une grande partie d'Harat al Badu, le dernier quartier encore sous le contrôle de l'EI alors même que la bataille de Raqqa prenait fin. Parmi les civils tués lors de ces bombardements figuraient Mohammed Fayad et 15 autres membres de cette famille et voisins. Les frappes aériennes menées par la coalition ont détruit sa maison et celle de son beau-frère. Elles étaient situées en face l'une de l'autre dans une rue étroite. Mohammed Fayad était un octogénaire connu sous le nom d'Abu Saif qui avait refusé, au début de la campagne militaire contre Raqqa, de quitter sa maison où il avait vécu pendant 50 ans. Ses filles et d'autres membres de la famille sont restés avec lui. La coalition a procédé à des bombardements aériens dans le quartier dans la nuit du 11 au 12 octobre 2017, terrifiant les voisins qui sont venus se réfugier auprès de la famille Fayad. Parmi eux se trouvaient Ali Habib et sa famille. Il a raconté à Amnesty International :

> *J'étais assis sur une chaise avec mon petit garçon dans les bras et les femmes étaient assises par terre serrées les unes contre les autres...J'ai senti que le toit de la maison s'effondrait sur moi. Je ne pouvais plus bouger et mon petit garçon n'était plus auprès de moi...J'ai appelé ma femme, ma mère, ma fille, mais personne n'a répondu...J'ai réalisé que tout le monde était mort. Puis mon garçon, Mohammed, a appelé et cela m'a donné la force de me sortir des décombres et de le rejoindre. L'explosion l'avait projeté à environ 10 mètres. Nous avons été blessés tous les deux.*

Plus tard cette journée-là, les FDS et la coalition ont conclu un cessez-le-feu avec l'EI, qui prévoyait que les combattants de l'EI pouvaient sortir de la ville sans être inquiétés. Dans le cadre de l'accord, les combattants de l'EI et leurs familles ont été convoyés par bus hors de Raqqa dans des zones à l'est de la ville toujours sous contrôle de l'EI.

Jusqu'à présent, la coalition n'a pas expliqué pourquoi elle avait continué à lancer des frappes aériennes qui ont tué tant de civils alors qu'un accord accordant l'impunité aux combattants de l'EI et assurant leur évacuation était en train d'être examiné et négocié. De nombreux survivants des frappes aériennes interrogés par Amnesty International se sont demandé pourquoi les forces de la coalition avaient eu besoin de détruire une ville entière et de tuer autant de civils avec des bombardements censés cibler les combattants de l'EI, pour ensuite leur permettre de quitter la ville sains et saufs.

Les « modes de vie » ou les routines quotidiennes que les civils doivent adopter pour survivre au milieu d'un conflit urbain de forte intensité ne sont pas spécifiques à Raqqa. Depuis longtemps, ils ont été observés ailleurs dans le monde dans le cadre d'autres conflits. Les civils s'entassent dans des maisons et des abris, cherchent la sécurité en se rassemblant en grand nombre, vont d'un endroit à l'autre pour trouver refuge, sortent des bâtiments après s'y être enfermés longtemps et circulent autour de zones de combat en quête de nourriture et d'eau. Les civils doivent prendre des décisions cruciales concernant l'endroit où se déplacer pour leur sécurité, sans aucune information et sans aucune connaissance de l'évolution des combats. En effet, sans téléphone, sans internet et sans d'autres moyens de communication, ils ne savent rien de l'évolution de la situation. La coalition aurait dû être consciente de tous ces éléments qui ont un impact sur les agissements de la population civile.

Dans les cas présentés dans ce rapport, les forces de la coalition ont lancé des frappes aériennes sur des bâtiments remplis de civils en faisant usage d'armes à large champ d'action susceptibles de détruire ces bâtisses. Dans les quatre cas exposés, les civils tués et blessés lors de ces attaques, notamment les femmes et les enfants, se trouvaient déjà dans les bâtiments depuis longtemps au moment des frappes. Si les forces de la coalition avaient effectué au préalable une surveillance plus rigoureuse, elles auraient été au courant de leur présence. Amnesty International n'a trouvé aucune information indiquant que des combattants de l'EI se trouvaient dans les bâtiments au moment des frappes. De même, les survivants et les témoins de ces frappes n'ont jamais eu connaissance de la présence de combattants de l'EI dans le voisinage des maisons au moment des frappes. Quand bien même les combattants de l'EI auraient été présents, cela ne justifie nullement que ces habitations civiles soient prises pour cible avec des munitions susceptibles de causer des destructions massives.

La coalition a même jusqu'ici refusé de reconnaître l'ampleur des ravages qu'a causés aux civils la campagne militaire. En septembre 2017, au plus fort du conflit, le général de corps d'armée Stephen Townsend, commandant sortant de la coalition, a écrit qu'il n'y avait *« jamais eu une campagne aérienne plus précise dans toute l'histoire des conflits armés »*. Cependant, cette campagne aérienne précise a tué des centaines de civils. En même temps, la description des activités de la marine américaine par le Sergeant major John Wayne Troxell (conseiller du chef d'état-major des armées des États-Unis) laisse entendre que l'opération menée par la coalition était loin d'être précise : *« En cinq mois, ils ont procédé à 30 000 tirs d'artillerie sur des cibles de l'EI...Ils ont tiré plus d'obus en cinq mois à Raqqa en Syrie que ne l'a fait tout autre bataillon d'artillerie de la marine, ou tout bataillon de la marine ou de l'armée, depuis la guerre au Viêt-Nam. »*

Les obus d'artillerie classiques tirés depuis des obusiers M777 ne sont précis qu'à 100 mètres près en moyenne. Ainsi, le fait d'en avoir lancé tant sur une ville où les civils étaient piégés dans chaque quartier a fait courir à cette population un risque inacceptable. Malgré des preuves irréfutables concernant le grand nombre de pertes civiles et les destructions massives à Raqqa et en dépit du bilan très élevé des victimes civiles, le discours de la coalition demeure inchangé.

La coalition internationale s'est constituée en 2014 pour lutter contre l'EI en Irak et en Syrie. Cette opération dénommée *« Inherent Resolve »* (Détermination absolue) a cherché à se présenter comme une coalition internationale largement soutenue par des nations et

des institutions du monde entier. Toutefois, l'opération militaire qui a été menée à Raqqa contre l'EI a surtout engagé l'armée américaine. Sous le commandement d'un général américain, les forces américaines ont tiré 100 % des obus d'artillerie et lancé plus de 90 % des frappes aériennes sur Raqqa. Les forces britanniques et françaises sont les seuls autres membres de la coalition à avoir effectué des frappes aériennes sur Raqqa. Les FDS qui ont fourni les troupes au sol devaient rentrer à pied dans la ville et étaient en partie responsables de la localisation des cibles pour les frappes aériennes et les tirs d'artillerie de la coalition. Il est difficile d'évaluer la proportion des frappes aériennes et des tirs d'artillerie de la coalition qui se sont appuyés sur des coordonnées fournies par les FDS. Par ailleurs, on ne sait pas dans quelle mesure les cibles identifiées par les FDS ont été vérifiées par les forces de la coalition.

Huit mois après la fin des opérations militaires, la plupart des résidents de Raqqa sont toujours déplacés et ceux qui sont rentrés vivent dans des conditions déplorables au milieu de monceaux de décombres et de la puanteur des cadavres qui y sont piégés, exposés aux risques que représentent les mines, les engins explosifs improvisés (EEI) et les munitions non explosées. La majorité des résidents de Raqqa qui se sont entretenus avec Amnesty International ont demandé pourquoi ceux qui ont pu dépenser autant d'argent dans le cadre d'une campagne militaire coûteuse visant à détruire la ville ne pouvaient pas fournir l'aide dont Raqqa avait désespérément besoin à la fin de cette intervention, notamment les engins de levage nécessaires pour déblayer les décombres, récupérer les corps et déminer les EEI.

Amnesty International demande à la coalition avec ses États membres à reconnaître publiquement l'ampleur et la gravité des pertes civiles et des destructions des biens et des moyens de subsistance à Raqqa, consécutives aux frappes qu'elle a lancées sur la ville. La coalition doit aussi rendre publiques les informations permettant d'engager une enquête pour déterminer les responsabilités pour les pertes civiles lors des opérations militaires, y compris les dates, heures et localisations exactes des frappes, l'identité des forces impliquées dans les frappes de même que les armes utilisées et les cibles visées. Amnesty International demande également à la coalition de révéler les mesures mises en place pour vérifier que les cibles étaient effectivement des objectifs militaires, pour savoir si des civils étaient présents dans les environs et pour contrôler les précautions prises pour réduire au maximum les préjudices. La coalition doit aussi examiner sans délai les procédures au moyen desquelles elle évalue les allégations faisant état de victimes civiles, notamment les raisons pour lesquelles tant de cas sont considérés comme « non crédibles » et ne sont donc pas l'objet d'une enquête plus approfondie.

De surcroît, la coalition doit instaurer de toute urgence un mécanisme indépendant et impartial pour enquêter de manière effective et sans délai sur les informations crédibles faisant état de violations du droit international humanitaire. Elle doit également rendre publiques les conclusions de ces enquêtes et mettre en place les mécanismes nécessaires pour que les victimes et les familles de victimes de violations reçoivent rapidement des réparations pleines et entières et pour que des moyens budgétaires suffisants soient alloués. De plus, Amnesty International exhorte la coalition à mettre sur pied un mécanisme permettant de veiller à ce que les enseignements soient tirés et que les frappes conduites dans le cadre des opérations militaires de la coalition toujours en cours en Syrie soient menées dans le plein respect des règles du droit international humanitaire. L'organisation demande également à la coalition de fournir des ressources pour procéder à la neutralisation des mines et des engins non explosés et de faire en sorte que les civils déplacés aient accès à l'aide humanitaire. Lorsqu'il existe des éléments de preuve recevables démontrant que des membres individuels des forces de la coalition sont soupçonnés d'être responsables de crimes de guerre, faire en sorte qu'ils soient traduits en justice dans le cadre d'un procès équitable sans encourir la peine de mort.

INDEX : MDE 24/8367/2018
JUIN/2018
LANGUE ORIGINALE : ANGLAIS

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les affirmations de la coalition selon lesquelles sa campagne de bombardements aériens de précision lui a permis de chasser l'EI de Raqqa en faisant très peu de victimes civiles ne résistent pas à tout examen rigoureux. Des recherches de terrain d'Amnesty International et des rapports publics montrent que les frappes aériennes et les tirs d'artillerie menés par la coalition ont fait des centaines de morts et encore plus de blessés parmi les civils. Les frappes de la coalition décrites dans ce rapport semblent avoir été menées de façon disproportionnée ou aveugle ou bien les deux, et, considérées à ce titre, comme illégales et comme des crimes de guerre présumés. Les cas sur lesquels des informations ont été rassemblées dans ce rapport constituent un exemple parmi beaucoup d'autres. Ils suscitent de vives préoccupations et doivent faire l'objet d'une enquête exhaustive et indépendante. Les erreurs doivent être reconnues, les causes analysées et les enseignements tirés.

Ce rapport concède que les tactiques déployées par l'EI ont créé un contexte opérationnel difficile pour les forces de la coalition et les FDS. Cependant, ces défis ne justifient pas le fait de n'avoir pas pris toutes les précautions nécessaires pour réduire au maximum les dommages parmi les civils. Les États portant la responsabilité de violations du droit international humanitaire sont tenus d'enquêter et d'accorder des réparations aux victimes. S'il existe des éléments de preuves en rapport avec des crimes de guerre, les États sont tenus d'engager des poursuites.

RECOMMANDATIONS AUX ÉTATS MEMBRES DE LA COALITION MENÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

Amnesty International demande aux États membres de la coalition menée par les États-Unis de prendre les mesures suivantes de toute urgence :

- respecter pleinement les règles en matière de droit international humanitaire dans la planification et l'exécution des frappes aériennes et d'autres attaques, notamment en annulant les attaques qui risquent d'être aveugles, disproportionnées, ou autrement illégales ;
- cesser d'utiliser des armes explosives à large impact, comme l'artillerie et les obus de mortiers, à proximité de zones civiles densément peuplées, conformément à l'interdiction des attaques menées sans discrimination et de façon disproportionnée ;
- présumer la présence de civils dans les bâtiments au moment des attaques contre les combattants de l'EI dans la mesure où l'EI utilise les civils comme boucliers humains, et ajuster les tactiques afin de tenir compte de leur présence ;
- prendre toutes les précautions possibles pour limiter le préjudice causé aux civils, notamment, lorsque les circonstances le permettent, en prévenant à l'avance les populations civiles vivant dans les zones concernées par des attaques imminentes et en fournissant des conseils aux civils sur les éventuelles voies d'évacuation ;
- veiller à ce que les FDS respectent le droit international humanitaire, en s'abstenant notamment d'utiliser les mortiers dans le voisinage des zones civiles et de piller les maisons de civils ;
- Faire en sorte que des plans concrets d'évacuation et d'assistance humanitaire pour les populations civiles soient mis en place et inscrits au budget suffisamment tôt dans la planification des opérations militaires, afin que les civils déplacés par de telles opérations militaires puissent disposer rapidement d'une nourriture adéquate, d'eau potable, d'abris et de soins médicaux.

INDEX : MDE 24/8367/2018
JUIN/2018
LANGUE ORIGINALE : ANGLAIS
amnesty.org

AMNESTY INTERNATIONAL

ENQUÊTE ET DIVULGATION PUBLIQUE

- reconnaître publiquement l'ampleur et la gravité des pertes civiles et des destructions des biens et des moyens de subsistance, consécutives aux frappes lancées par la coalition lors des opérations militaires visant à chasser l'EI de Raqqa ;
- rendre publiques les informations qui sont nécessaires pour procéder à une enquête sur les circonstances relatives aux pertes en vie humaine parmi les civils lors de l'opération militaire et établir les responsabilités en la matière, en divulguant notamment :
    - les dates et heures des frappes menées par la coalition, leurs localisations exactes, les armes utilisées et les cibles visées ;
    - l'identité des membres des forces de la coalition pour chacune des frappes qui ont été menées ;
    - les mesures appliquées pour déterminer le nombre de civils présents au voisinage de la cible ainsi que les précautions prises en vue de limiter les pertes civiles et les dommages aux biens de caractère civil.
- rendre publiques les conclusions des enquêtes engagées à ce jour pour déterminer l'ampleur des pertes de vie humaine et des destructions matérielles que les civils ont subies, à savoir le nombre de civils tués et blessés ainsi que la quantité de biens et d'infrastructures civils démolis ou endommagés du fait des frappes de la coalition ;
- rendre publique la méthodologie employée pour enquêter sur les frappes de la coalition ou sur celles qu'on lui attribue, qui auraient tué ou blessé des civils, notamment pour :
    - ravoir s'il y a eu des visites dans les sites touchés par les frappes et s'il y a eu des entretiens avec des survivants, des témoins et des familles de victimes, et dans l'affirmative, pour quels cas ;
- rendre publiques les conclusions de toutes les enquêtes menées sur les victimes civiles ou les destructions et les dommages subis par les biens de caractère civil du fait des frappes de la coalition, y compris de savoir s'il a été constaté que des attaques ont bafoué le droit international humanitaire, si des réparations ou des indemnisations de tout type ont été octroyées aux victimes et si les personnes soupçonnées d'être responsables de violations ont été amenées à rendre des comptes ;
- mettre en place de toute urgence un mécanisme indépendant et impartial visant à enquêter de manière efficace et dans les meilleurs délais sur les informations crédibles faisant état de violations du droit international humanitaire et rendre publiques les conclusions de ces enquêtes ;
- s'engager sans délai à effectuer une révision urgente des procédures militaires d'évaluation des pertes civiles afin d'identifier les vices de procédure et les corriger. Cet examen doit rendre publiques ses conclusions en temps opportun et en toute transparence.

OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES ET RÉPARATION

- mettre en place le mécanisme nécessaire pour que des réparations intégrales soient accordées dans les meilleurs délais aux victimes et aux familles de victimes de violations, notamment sous forme de mesures d'indemnisation, de restitution, de réadaptation et de réhabilitation, assorties de garanties de non-répétition. Le mécanisme doit être transparent et accessible aux civils en Syrie et faire en sorte que la réparation en la matière soit apportée d'une manière non discriminatoire ;
- allouer et fournir des ressources budgétaires suffisantes et veiller à ce que toutes les mesures législatives et de réglementation soient mises en place pour permettre aux victimes d'obtenir réparation ;
- lorsqu'il existe des éléments de preuve recevables démontrant que des membres individuels des forces de la coalition sont soupçonnés d'être responsables de crimes de guerre, faire en sorte qu'ils soient traduits en justice dans le cadre d'un procès équitable sans encourir la peine de mort ;
- mettre en place un mécanisme afin de veiller à ce que les enseignements soient tirés et que les frappes conduites dans le cadre des opérations militaires de la coalition toujours en cours en Syrie soient menées dans le plein respect des règles du droit international humanitaire.

AIDE HUMANITAIRE ET DÉMINAGE

- veiller à ce que les personnes déplacées par le conflit à Raqqa aient accès à la sécurité, à un toit et à des services élémentaires jusqu'au moment où elles pourront rentrer volontairement chez elles en toute sécurité et subvenir à leurs propres besoins ;
- veiller à ce que ces services soient de la meilleure qualité possible et qu'ils soient fournis selon les besoins et de manière non discriminatoire, et faire en sorte que les personnes déplacées ne se voient pas empêchées de façon arbitraire à revenir à Raqqa ;
- faire en sorte que soient disponibles les ressources, les équipements et les compétences indispensables pour mener à bien

dans les plus brefs délais le déminage des munitions n'ayant pas explosé et des engins explosifs improvisés (EEI) à Raqqa. Parallèlement, appuyer l'instauration de programmes visant à sensibiliser les résidents aux dangers que représentent les munitions n'ayant pas explosé et les EEI ;

- octroyer les fonds nécessaires à l'aide humanitaire afin de permettre aux civils de retourner à Raqqa et mettre en place un mécanisme en concertation avec les civils de retour, pour veiller à ce que les programmes puissent répondre aux conditions sur le terrain et que l'aide soit fournie d'une manière non discriminatoire ;
- les donateurs actuels doivent revoir immédiatement leurs programmes d'aide à Raqqa afin de répondre aux besoins les plus urgents des civils de retour. Cette révision doit être faite en concertation auprès d'un éventail représentatif de parties prenantes dans la communauté et doit garantir la participation des femmes ;
- veiller à ce que les projets de financement pour Raqqa en matière d'aide humanitaire et de déminage des munitions n'ayant pas explosé soient en place afin d'apporter tout le soutien à long terme qui est nécessaire.

RECOMMANDATIONS AUX FORCES DÉMOCRATIQUES SYRIENNES (FDS)

Amnesty International engage les FDS à :

ENQUÊTE ET DIVULGATION PUBLIQUE

- rendre publiques les informations qui sont nécessaires pour procéder à une enquête concernant les circonstances relatives aux pertes en vie humaine parmi les civils lors de l'opération militaire et établir les responsabilités en la matière, en divulguant notamment tous les détails relatifs aux coordonnées fournies aux forces de la coalition pour effectuer les frappes aériennes et les tirs d'artillerie, y compris les cibles visées par ces frappes ;
- faire en sorte que les résidents de Raqqa puissent déposer des plaintes contre des membres des FDS auprès des autorités des FDS sur des questions de comportement pendant et après l'opération militaire à Raqqa sans craindre de faire l'objet de représailles ;
- veiller à ce que toutes les accusations formulées contre le personnel des FDS fassent l'objet d'une enquête approfondie et indépendante, retirer de leurs rangs toutes les personnes qui ont commis des violations du droit international humanitaire ou qui en ont donné l'ordre, et faire en sorte que les responsables présumés de crimes rendent compte de leurs actes.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL CIVIL DE RAQQA (CCR)

Amnesty International engage le CCR à :

OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES ET RÉPARATION

- ouvrir des bureaux dans Raqqa et ses environs où les résidents pourront déclarer les pertes qu'ils ont subies et déposer des plaintes concernant des faits qui se sont produits pendant et depuis la campagne militaire. Les bureaux doivent disposer d'un personnel suffisant et être facilement accessibles aux résidents et aux populations qui sont encore déplacées ;
- coopérer avec les membres de la coalition pour que les réparations et les indemnisations soient allouées aux civils dans le cadre d'une surveillance appropriée de façon à protéger l'intégrité de la procédure.

INDEX : MDE 24/8367/2018
JUIN/2018
LANGUE ORIGINALE : ANGLAIS

AMNESTY INTERNATIONAL